

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Warwick le 2 décembre 2024 à 19 heures, au lieu ordinaire des sessions, soit à l'hôtel de ville situé au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville à Warwick.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Demande de madame Annie Neveu et monsieur Bernard Provost (2024/13) :

Demande de madame Annie Neveu et monsieur Bernard Provost, concernant l'immeuble situé au 64, rang 4 Ouest sur le lot 4 904 937 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre la construction d'une écurie et d'un manège sous forme de dôme ayant une marge avant de 5 mètres du côté de la route Ducharme contrairement aux 15 mètres prescrits à l'article 5.3.2 a) du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande soit à la séance du conseil du 2 décembre 2024 ou soit par courriel directiongenerale@villedewarwick.quebec, et ce, avant le 2 décembre 2024.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 7^e jour du mois de novembre 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Karine Larose".

Karine Larose,
Greffière